

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 JUILLET

ELECTIONS DU 28 JUILLET

D'après l'Agence Havas, les républicains gagnent 66 sièges et en perdent 93; soit 27 au profit des conservateurs.

Les organes officiels et officieux de la gent radicalo-opportunarde se remuent comme trois pois dans une marmite pour donner le change et faire croire qu'il fait nuit en plein soleil.

A les entendre, la République dont ils ne sont que les plats valets aurait remporté, dimanche dernier, une victoire éclatante, et ce sont les honnêtes gens — les réactionnaires comme ils disent naïvement — qui seraient battus à plate couture.

Vraiment ces gens-là prennent leurs lecteurs pour une collection de complets imbéciles, ou bien ils sont convaincus d'avance que personne ne croira pas plus aux bourdes qu'ils débitent, qu'ils n'y croient eux-mêmes.

Personne, en effet, n'oserait soutenir que nos adversaires ont été les vainqueurs dimanche, alors que partout ils ont perdu un nombre considérable de voix et des sièges d'où les républicains opportunistes semblaient inexpugnables.

Maintenant, les menaces et les mystifications de la républicaillerie nous laissent indifférents. Nous haussons les épaules et nous passons, en nous appliquant les paroles de M. Sigismond Lacroix dans le *Radical* :

« La République peut maintenant appeler le peuple avec confiance aux urnes. »

Où, qu'on fasse les élections demain, après demain, le jour qu'on voudra, nous sommes prêts et nous attendons avec confiance l'issue de la lutte. Que la République appelle le Peuple aux urnes et le Peuple répondra :

« A bas les voleurs ! A bas les tripoteurs ! Place aux honnêtes gens ! »

Détournements de dépositions
DEVANT LA HAUTE COUR

Un désagrément très grave s'est produit pour le gouvernement. Samedi soir, la *Cocarde*, organe boulangiste, a commencé la publication *in extenso* du volume des dépositions faites à la Haute Cour.

Comment la *Cocarde* a-t-elle pu se procurer ce document ? Voilà ce qui met en ce moment le parquet de la Seine sur les dents.

La journée d'avant-hier a été fertile en démarches de magistrats.

M. Albert Sorel, secrétaire de la présidence du Sénat et greffier en chef de la Haute Cour, a, de son côté, ouvert une enquête qui n'a pas donné de sérieux résultats. L'impression des documents a été faite à l'imprimerie ordinaire du Sénat, précédemment dirigée par M. Dalloz, et actuellement par M. Mouillot. C'est ce dernier qui a été interrogé.

M. Mouillot a déclaré qu'il avait exigé que tous les exemplaires fussent numérotés sur le volume. Il avait employé à cet effet un homme de confiance, M. Victor Neveu, qui numérotait trois cents volumes, lesquels furent enfermés dans une pièce spéciale dont la clef a été remise à Jérôme Guygoux, autre homme de confiance.

— Que s'est-il passé, continua M. Mouillot ? Ah ! voilà le point délicat ! Jérôme Guygoux a lui-même déclaré que, dans la matinée, il avait remis la clef de la pièce à une brocheuse, M^{lle} Jeanne Nerveux, demeurant 78, rue du Faubourg-Saint-Martin. Cette demoiselle avait prétendu qu'elle avait oublié quelque chose et était entrée dans la salle où se trouvait le dépôt.

La brocheuse a été arrêtée. C'est le n° 199 des volumes numérotés qui a disparu.

Un juge d'instruction, M. Anquetil, est envoyé à la *Cocarde*, à la recherche du n° 199.

Il arrive avec M. Madier, substitut, et Dulac, commissaire, et une nuée d'agents, comme dans un couvent crocheté : le couvent Mermeix.

Le secrétaire, M. Maës, fumait et consommait, au café voisin ; il accourt et déclare à la police assemblée qu'il n'a pas le 199.

Nous n'avons que des copies à la composition au 5^e étage. La police court là-haut, et enlève aux compositeurs 89 petites cotes, (morceaux coupés de manuscrits).

Un journal assure que, pendant cette course au 5^e, le fameux 199 disparaissait d'un tiroir de la rédaction et s'en allait en lieu sûr.

Le rédacteur en chef, Mermeix, sur ces entrefaites, arriva d'une réunion électorale, car il est candidat à Paris, et le juge Anquetil l'invita à aller à son domicile ou toujours, contrairement aux lois, on perquisitionnait en ce moment, la nuit, et en son absence.

Quand il y arriva, le commissaire Véron lui montra un ordre d'arrestation du juge Anquetil ; il vit ses papiers jetés à terre ; il put embrasser sa famille et fut écroué au dépôt.

C'est le gouvernement qui est en colère !!

BRIS DE SCCELLÉS

Un incident d'une extrême gravité s'est produit à la *Cocarde*.

Un certain nombre d'étrangers à la rédaction de ce journal ont pénétré, dans le cours de la soirée, dans les bureaux de l'organe boulangiste, à l'effet d'avoir des renseignements sur les élections.

A un certain moment, l'on s'est aperçu que les scellés apposés la veille par M. Dulac avaient été brisés.

Comme bien on pense, grand émoi dans la maison : on cherche le ou les coupables, on questionne toutes les personnes présentes, et, bien entendu, on ne trouve rien.

M. Maës se résout à faire signer un acte établissant la parfaite bonne foi des rédacteurs du journal en cette circonstance.

AUX BUREAUX DE LA PRESSE

A son tour, M. Véron a perquisitionné dans les bureaux du journal la *Presse*, en vertu d'un mandat lui enjoignant de rechercher, à la *Presse* et autres lieux qu'il lui paraîtra être convenable, des pièces au sujet de la publication des documents publiés par la *Cocarde*.

M. Laguerre a assisté à la perquisition ; il a protesté énergiquement contre la saisie de dix-sept lettres cachetées adressées au général Boulanger.

M. Laguerre ayant été obligé de se retirer avant la fin de la perquisition, c'est son secrétaire, M. Lauze, qui a guidé ensuite M. Véron dans les différents bureaux du journal, où aucune autre saisie n'a été faite.

D'autres perquisitions ont été faites par M. Lejeune, commissaire de police, à l'imprimerie des Arts et manufactures, rue Paul-Lelong, où s'imprime le journal la *Presse*, et chez M. A. Crié, rédacteur à la *Presse*, avenue des Gobelins.

L'arrivée du Shah de Perse

Le Shah est arrivé à Cherbourg, avant-hier soir, vers huit heures. Nul préparatif n'avait été fait pour la réception de Sa Majesté dans l'intérieur de la ville, mais le port militaire était magnifiquement pavoisé. Un arc de triomphe surtout était de l'effet le plus pittoresque.

En rade, tous les bâtiments étaient pavoisés, plusieurs étaient couverts d'oriflammes aux couleurs d'escadre.

Un train spécial avait amené le général Nazare-Agha, ministre de Perse à Paris, M. René Odinet, consul de Perse. Plusieurs notabilités de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Après avoir passé la nuit à bord, le Shah a débarqué hier, entre sept et huit heures, au milieu des acclamations d'une foule énorme de curieux accourus sur la jetée.

Les honneurs étaient rendus par les troupes de terre et de mer.

Le train spécial a quitté Cherbourg à huit heures et demie, Sa Majesté a déjeuné à Caen.

Les préparatifs faits à la gare Saint-Lazare pour la réception sont merveilleux.

La grande salle est magnifiquement aménagée. De tous côtés les tentures d'or se mélangent aux drapeaux persans et français reliés au centre par des écussons aux armes du Shah.

M. d'Ormesson, en costume officiel, fait placer les ambassadeurs et les grands personnages. Toute l'ambassade de Perse est présente.

La Compagnie de l'Ouest a fort bien aménagé la gare.

De tous côtés sont réunis des trophées de drapeaux français et persans.

A 4 h. 10, M. Sadi Carnot, président de la République, arrive à la gare Saint-Lazare et pénètre dans le salon d'honneur.

La foule se presse dans la salle d'attente. Extérieurement, à toutes les fenêtres des maisons, sont groupés des hommes et des femmes avides de voir.

A 4 h. 15, le train est signalé. M. Sadi Carnot, président de la République, s'avance sur le quai avec le corps diplomatique.

Des acclamations s'élèvent, tandis que le Shah descend du wagon et que la musique joue l'air national persan.

Un ingénieur conduisait le train de Sa Majesté.

Après un échange courtois de paroles de

bienvenue, Sa Majesté et M. Carnot se dirigent vers le salon d'honneur.

— Vive Carnot !
— Vive la Perse ! clament les manifestants.
Le Shah porte sa main au front et salue.
Partout la foule hurle :
— Vive la Perse !

Sans encombre, la voiture de Sa Majesté se dirige vers l'hôtel de la rue Copernic.

La réception est des plus enthousiastes.

INFORMATIONS

LA DATE DES ÉLECTIONS

Les avis sont plus partagés que jamais au sujet de la date des élections générales ; les uns voudraient qu'on battit le fer pendant qu'il est chaud et que les élections se fissent à la fin d'août ; dans ce cas, l'appel des réservistes serait retardé.

Les autres sont d'avis qu'il faut laisser les électeurs se rendre compte du scrutin de dimanche.

SUCCÈS CONSERVATEUR

Dans la Nièvre, les conservateurs gagnent trois sièges au Conseil général : ceux des cantons de Clamecy, d'Azy et de Saint-Amand.

MM. Hérisson et Ducoudray, députés radicaux, ont été battus.

Dans les Landes, le président républicain du Conseil général, le docteur Tartias, est battu par M. Poisson, conservateur.

Dans la Charente, c'est également un conservateur, M. Daguerre, qui a battu le sénateur opportuniste Trarieux.

Ajoutons que nos amis arrivent tous en tête, là où ils sont en ballottage.

M. Paul de Cassagnac est réélu conseiller général par le canton de Plaisance (Gers) avec plus de 500 voix de majorité, contre M. Maur, républicain.

MANIFESTATION BOULANGISTE

A Amiens, quand l'élection du général Boulanger contre M. Dauphin, sénateur, a été connue, une imposante manifestation s'est produite devant la préfecture. L'enthousiasme était indescriptible. La foule chantait les *Pious d'Auvergne*. De nombreuses arrestations ont été opérées par l'ordre du préfet exaspéré.

L'*Intransigeant* ne s'explique pas très bien la joie des journaux officieux et du monde officiel. Tous chantent victoire. Ils comptent sur une défaite écrasante. Et ils sont tout heureux de respirer encore. Au lieu de la mort, ils ont l'agonie. Et cela leur suffit. Ils ne sont vraiment pas difficiles.

L'Élection de Metz

On sait que M. l'abbé Dellès a été élu député de Metz, en remplacement de M. Antoine.

Dans la lettre de remerciements qu'il adresse aux électeurs, l'abbé Dellès déclare être complètement au service de tous et promet de se consacrer entièrement aux véritables intérêts du pays et à ses habitants. Il termine en assurant ses électeurs de tout son dévouement.

Voici le résultat officiel des élections :

L'abbé Dellès a obtenu 9,538 voix.

Il y a eu 1,187 bulletins divers ou nuls.

M. l'abbé Dellès, chanoine honoraire et curé archiprêtre de Sainte-Ségolène, à Metz, a obtenu 950 suffrages de plus que M. Lanique. On félicite vivement M. l'abbé Dellès de ce succès inespéré; quant au pays messin, il pourra se flatter d'être représenté au Reichstag par un homme digne de toute la confiance de ses commettants et ayant tout ce qu'il faut pour s'acquitter de son mandat avec tout le succès qu'il est permis de supposer, étant donnée la courte durée de la législature actuelle.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Aux Electeurs du canton Nord-Est de Saumur

Messieurs et chers Concitoyens,

Je suis fier des nombreux suffrages que vous avez bien voulu m'accorder, et je vous en remercie cordialement.

Vous avez, avec beaucoup de raison et de sens politique, salué, dans une candidature indépendante, l'avènement prochain d'un gouvernement réparateur et vraiment libéral, qui travaillera, nous l'espérons, sans passion comme sans faiblesse, au relèvement de la Patrie.

Tous mes efforts tendront à me rendre digne de votre confiance.

LOUIS RICHARD,
Avocat, Docteur en droit.

DISCOURS

Prononcé par M^r l'Évêque d'Angers, le 29 juillet 1889, à la distribution des prix de l'Institution Saint-Louis de Saumur.

« Messieurs, chers élèves,

» L'an dernier, à pareil jour, profitant de l'occasion que m'offrait cette solennité, je m'étais permis de regretter chez les catholiques de Saumur, d'ailleurs si intelligents et si dévoués, une certaine tiédeur à secouer le joug de l'intolérance, qui, sous le nom fallacieux de libre-pensée, pèse sur eux depuis plusieurs années. C'était le langage de l'évêque fidèle aux recommandations de saint Paul: *Argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina* (2^e à Timothée, IV, 2). Aujourd'hui, je n'ai que des félicitations à vous adresser pour tout ce que vous avez fait dans le courant de l'année. Usant du droit de pétition, le dernier qui reste à des citoyens opprimés, vous avez revendiqué hautement la

liberté du culte extérieur, que la franc-maçonnerie, ennemie mortelle de l'Eglise, s'obstine à vous refuser; et si vos premiers efforts n'ont pas été couronnés de succès, vous n'en avez pas moins préparé les victoires de l'avenir. En attendant le jour de la justice et de la vraie liberté, vous avez fait de votre mieux pour manifester vos sentiments de foi et de piété chrétiennes. Quatre à cinq cents hommes formant un cortège d'honneur au Saint Sacrement, aux processions des Ardilliers et de Saint-Louis, voilà des démonstrations qui permettent de tout espérer et qui ont rempli mon cœur de joie et de consolation.

» D'autre part, et grâce à des initiatives que je ne saurais trop louer, il s'est opéré dans les classes laborieuses de Saumur un de ces mouvements de paix et d'union qui promettent tant et de si heureux résultats. J'ai applaudi, comme vous tous, à la formation de ces syndicats de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, qui, en rapprochant les ouvriers des patrons pour les associer dans la recherche de leurs communs intérêts, apportent des éléments de solution à l'un des plus graves problèmes de notre temps. Il n'est pas jusqu'à la plus récente de vos associations, qui ne témoigne de ce progrès dans le bien; car, en préparant des secours aux blessés militaires, sous la bannière de la Croix, pour faire face à la plus terrible des éventualités, vous montrez que votre patriotisme est à la hauteur de votre foi.

» Est-ce à dire, Messieurs, que tout soit fait ici comme ailleurs? Non, assurément. Nous ne faisons que poser des pierres d'attente pour un édifice qui n'est pas près de son achèvement. Les événements de chaque jour ne montrent que trop combien il nous reste encore de chemin à parcourir, pour faire triompher parmi nous les idées de droit, de justice et de vraie liberté; et même, après que la France, comme je l'espère, aura donné son congé définitif à un parti qui le mérite à tant de titres, il faudra encore lutter; et lutter plus que jamais. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il suffira d'un coup de je ne sais quel baguette magique pour remettre en un clin d'œil toutes choses à leur place. Voilà plus de cent ans que, dans ce pays, les ruines s'entassent sur les ruines, et que les déceptions succèdent aux déceptions. Pour redresser tant d'erreurs et réparer tant de fautes, il ne faut rien moins que le concours de tous les chrétiens unis dans un même sentiment de fidélité à l'Eglise et de dévouement au pays.

» Dans cette œuvre de rénovation sociale, je compte tout particulièrement sur ces collèges catholiques établis dans les diverses régions de la France. Là se prépare, là se forme une génération nouvelle, qui ne se laissera pas duper par les mots aussi facilement que les précédentes, parce que, devant une lamentable expé-

rience, elle aura eu l'avantage de voir de bonne heure à quelles injustices, à quelle intolérance ont abouti tous ces mensonges que la franc-maçonnerie débite depuis cent ans sous le nom de liberté. Aussi est-ce avec confiance que j'envisage cet avenir de justice et de réparation auquel le collège Saint-Louis de Saumur aura en sa large part, car il n'en est pas où le zèle des maîtres et le bon esprit des élèves font concevoir de plus belles et de plus légitimes espérances.

Le temps nous manque pour donner aujourd'hui le récit de cette solennité, dû à la plume de M. l'abbé Roy, curé de la Visitation. Nous le publierons demain.

Le bruit se répand de nouveau que le général Jacquemin est aujourd'hui désigné pour prendre au prochain cours le commandement de l'Ecole de cavalerie, et que le général Daulou ira à Tours prendre le commandement de la brigade commandée actuellement par le général Jacquemin.

Rien d'officiel n'est encore parvenu à ce sujet.

CANTON DE DURTAL

M. le comte de Blois adresse aux électeurs du canton de Durtal la lettre que nous publions plus loin.

En offrant à ceux qui viennent de lui donner une nouvelle preuve de leur affection et de leur confiance, l'expression de ses remerciements, M. de Blois saisit l'occasion pour recommander la candidature du vaillant général Lacretelle, patronnée par les comités conservateurs aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Baugé.

Les nobles et délicats sentiments exprimés par M. de Blois sont une nouvelle preuve de l'esprit d'abnégation et de discipline qui assurera un éclatant triomphe aux candidats conservateurs dans le département de Maine-et-Loire.

« Aux électeurs du canton de Durtal

» Messieurs et chers concitoyens,

» J'ai hâte de vous remercier du témoignage de confiance que vous venez de me renouveler et de vous dire combien les marques de sympathie qu'on a bien voulu me prodiguer m'ont profondément touché.

» Elles m'imposent un devoir que je remplirai de mon mieux; elles me montrent aussi que vous approuvez la voie de conciliation où j'ai cherché et où je chercherai toujours à me maintenir.

» Dans quelques semaines, à une date encore inconnue, nous serons appelés à élire un député, à soutenir le candidat désigné par le Comité conservateur de Maine-et-Loire et qu'un vaillant passé militaire recommande à nos suffrages.

— Demain matin, dit M. Puyuret, nous nous rendrons tous sur le théâtre de l'accident, ce que la nuit nous empêche de faire aujourd'hui; j'interrogerai de nouveau Paul et le garde, et nous saurons quelque chose.

Le juge de paix eut un imperceptible hochement de tête.

— Il ne saura rien ni demain ni jamais, pensa-t-il. Callois est d'un entêtement à toute épreuve et ce jeune homme aimerait mieux mourir que de parler... A moins...

Et il jeta à Paul un regard ému et sympathique.

IV. — TRIPLE INFORTUNE

Le lendemain, dans la matinée, comme l'avait annoncé le juge d'instruction, une nouvelle « descente de justice » eut lieu à la Sauzaye et au Bois-des-Morts, et fut accompagnée d'un deuxième interrogatoire.

Le garde-chasse ne démentait pas de son système de défense, et Paul refusait de rien ajouter à ses réponses de la veille.

Le débat fut, cette fois encore, long et pénible. Le jeune homme, épuisé par la fatigue et par une nuit d'insomnie, était brisé, anéanti.

— Il n'y aurait qu'un moyen de lui faire

» Ce jour-là, comme hier, il n'y aura dans notre cher canton ni abstentions ni divisions, car nos pensées et nos cœurs seront tout entiers à la France, à la France qui réclame de nos votes libres et réfléchis une majorité honnête, forte, également respectueuse de ses croyances et de ses libertés.

» Venillez agréer, mes chers concitoyens, l'expression de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

» Georges DE BLOIS.

» Durtal, le 29 juillet 1889. »

TRISTE PERSONNAGE

Dans son numéro d'aujourd'hui, en tête de sa première page et en gros caractères, la *Petite France* annonce aux électeurs du canton de Loches la triste nouvelle suivante :

« Aux électeurs du canton de Loches

» Messieurs et chers concitoyens,

» Je remercie ceux d'entre vous qui m'ont honoré de leurs suffrages et ont affirmé sur mon nom leurs convictions républicaines.

» Ne voyant que l'intérêt de la République, je crois devoir déclarer, dès à présent, aux républicains de l'arrondissement de Loches que je ne serai pas candidat aux prochaines élections législatives.

» Recevez, messieurs les électeurs, l'assurance de mon dévouement.

» DANIEL WILSON. »

Ce gendre de M. Grévy a enfin compris que ses anciens électeurs n'avaient pour lui qu'un mépris bien justement motivé. Comme l'a dit notre confrère le *Journal d'Indre-et-Loire*, « les électeurs du canton de Loches l'ont pris avec des pincettes, et lui ont fait faire dans la boue, d'où il n'aurait jamais dû sortir, un plongeon tel qu'on n'aura plus à craindre une réapparition de ce triste personnage sur la scène politique. La fosse aux immondices s'est refermée sur lui, et il y est bien, maintenant, pour jamais étouffé. »

INDRE-ET-LOIRE

L'expulsion de M. Wilson, remplacé par un royaliste, est certainement l'événement capital des élections dans l'Indre-et-Loire. Que cette éviction nécessaire ait pu s'accomplir sans l'intermédiaire du boulangisme et de Boulanger, c'est une éclatante démonstration de ce que peut tout seul, sans compromission de principe et sans péril pour l'honneur, le parti royaliste.

VIENNE

La journée électorale a été heureuse pour les conservateurs.

Dans les quatre cantons de Montmorillon, Couhé, les Trois-Moutiers et Saint-Georges, les quatre conseillers sortants conservateurs : MM.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

III. — LA CHASSE

(Suite)

Et il parlait comme quelqu'un qui se révolte.

Le juge d'instruction vit que réellement le malheureux était épuisé par la lutte et l'émotion. On n'en tirerait plus rien pour le moment. Il y a une limite aux forces humaines, et, insister outre mesure eut été à la fois cruel et inutile. Des yeux, il interrogea le maire et le juge de paix qui parurent acquiescer à son intention.

— C'est bien, dit-il, vous pouvez aller vous reposer.

M. Saint-Hélier se leva, et tendit les bras au jeune homme qui s'y précipita en versant un torrent de larmes.

Mais s'arrachant bientôt à cette étreinte passionnée, Paul s'élança au dehors et gagna sa chambre où il demeura longtemps immobile, terrassé par cette crise terrible... M. Saint-Hé-

lier n'osa pas le suivre.

Le juge d'instruction, M. Odiève, le père Cauchat et le docteur Gérard eurent ensemble un entretien qui dura près d'une heure et à la suite duquel le docteur procéda à l'autopsie du cadavre, laquelle amena la constatation suivante :

La balle, après avoir percé le poumon gauche d'outre en outre, entamé le cœur et traversé le poumon droit, était allée se loger dans la paroi thoracique du même côté d'où elle fut retirée entre la cinquième et la sixième côte. Comparée aussitôt après son extraction aux quatre autres balles, elle fut trouvée absolument pareille à celles-ci, ce qui, au fait, n'avait rien de bien extraordinaire.

Le juge d'instruction, après cette dernière formalité, resta longtemps absorbé et songeur. Au bout de quelques instants, il donna l'ordre que Paul Aubierge et Callois fussent introduits et mis en présence du corps ensanglanté, ce qui fut fait.

Mais le premier comme le second ne manifesta d'autre émotion que celle qu'on pouvait naturellement attendre d'un pareil spectacle. — Il fut décidé qu'on les laisserait à la Sau-

avouer quelque chose, se disait le juge de paix, et ce serait horrible... Heureusement on ne l'emploiera pas.

Il se trompait, le juge d'instruction l'employa.

— De votre obstination à vous taire, déclara-t-il, un fait se dégage clairement, c'est que l'auteur de l'accident est une personne qui vous est chère, et dont l'amitié vous fait oublier votre devoir. En cherchant dans ce sens, nous sommes bien certains d'arriver à la vérité...

— Non, monsieur, non, vous vous trompez, s'écria Paul, désespérément, ne cherchez plus, l'auteur de cet accident ne saurait être que moi...

Et rougissant malgré lui à ce mensonge sublimé :

— Oui, continua-t-il, en tirant sur un des sangliers, je me rappelle avoir entendu le bruit d'une balle, la mienne sans aucun doute, retentir au sein du taillis voisin. J'ai agi en imprudent, je le sais trop bien, et moi seul doit être puni.

M. Puyuret hocha la tête tristement.

— Pourquoi, demanda-t-il, pourquoi ne m'avez-vous pas déclaré cela hier soir?... Il est un peu tard aujourd'hui, et je ne dois pas vous

Nouveau-Dupin, Auguis, Gigot et Fruchard ont été réélus, aucun des sièges précédemment occupés par les conservateurs n'a été perdu, et ceux-ci l'emportent dans trois cantons représentés par des républicains. A Vouillé, Saint-Savin et Pleumartin. MM. Henri Aymer de la Chevalerie, F. du Puynode, marquis de Pleumartin, battent MM. le docteur Guillon, baron Demarçay et Brissonnet.

Dans le canton de Chauvigny, M. Faulcon, candidat conservateur, a enlevé le siège précédemment occupé au Conseil d'arrondissement par M. Penot.

A Poitiers, dans le canton sud, M. Mousset a la majorité sur M. Guimbaud, mais par suite d'un certain nombre de voix perdues sur le nom du général Boulanger, il n'a pas le quantum des voix nécessaires pour être élu. Il y a ballottage.

DEUX-SÈVRES

Les conservateurs gagnent un siège au Conseil général et deux au Conseil d'arrondissement.

Le siège gagné est celui du canton de Thenezay, qui a été enlevé par M. Aymer de la Chevalerie, à une très forte majorité.

SARTHE

Les conservateurs ont gagné deux sièges au Conseil général, et deux au Conseil d'arrondissement.

ILLE-ET-VILAINE

Victoire éclatante. D'un seul coup, les conservateurs enlèvent la majorité dans le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Sept sièges de conseillers généraux sont acquis par la Droite avec des majorités écrasantes.

A Tinténiac, M. Durand, l'opportuniste, l'un des auteurs, l'un des exécuteurs de la loi scolaire, est expulsé de son canton, qu'il représentait depuis 20 ans. M. de Lorigeril est élu à une majorité de 600 voix. A Redon, l'opportuniste M. Gascon, le champion de M. Brice, est battu par M. de Trogoff à une majorité de plus de 500 voix. A Montauban, M. de Guéhéneuc l'emporte de 300 voix sur le candidat officiel, M. Perdril. A Saint-Méen, M. de Montgermont passe sans concurrent avec plus de 2,000 voix. A Saint-Malo, M. Fontan bat M. Thomaseau avec une majorité de 500 voix. A Antrain, M. Delafosse, le catholique déclaré, triomphe de ses deux adversaires avec plus de 2,000 voix, 790 voix de plus que M. Le Hérisse, boulangiste. L'opportuniste Bazillon n'a qu'une pitoyable minorité de 248 voix. A Dinard, M. de Villebresse l'emporte de plus de 430 voix sur l'opportuniste Lhottelier, conseiller sortant.

L'élection du 28 juillet est donc la défaite définitive des opportunistes et de la franc-maçonnerie, dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Trois candidats boulangistes sont élus : M. Le Bastard, sans concurrent, dans le canton Nord-Est de Rennes, avec 2,500 voix. Le général Boulanger, dans le Sud-Est, réunit 2,700 voix contre l'opportuniste Fouqueron, dont la candidature n'obtient que 365 voix. Dimanche, l'*Avenir* et la *Dépêche* lui promettaient la victoire.

Que reste-t-il aux opportunistes, qui perdent tous leurs chefs, Martin-Feuillée, l'ex-président du Conseil général, M. Durand, son acolyte, et le député Hovius ?

Nous lisons dans le *Journal de Rennes* :

« La journée du 28 juillet n'est pas seulement une défaite pour les candidats officiels écrasés sur toute la ligne, c'est une déroute, un irréparable désastre.

» Les vainqueurs du 28 juillet sont sûrs de la victoire dans les élections législatives d'octobre.

» L'immense majorité des électeurs dans notre grand département d'Ille-et-Vilaine s'est ralliée à ce cri plein d'espérance : **NOMMONS D'HONNÊTES GENS !**

» Après tant d'infamies, de dilapidations, de concussion, la politique des sectaires, des francs-maçons, des Wilsons et des Constans est condamnée sans appel et flétrie. Ces élections sont la revanche de l'honnêteté et de l'honneur.

» Vive la France ! »

LOIRE-INFÉRIEURE

Les monarchistes gagnent trois sièges et n'en perdent aucun dans le Conseil général où la droite avait déjà une si forte majorité.

VANNES (MORBIHAN)

M. Bathy-Berquin, conservateur, est élu contre M. Martine, opportuniste, à une majorité de 255 voix. Sièges gagnés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 juillet 1889.

Le marché a présenté une vive animation pendant la plus grande partie de la séance ; mais en clôture les achats se sont rarefiés. Le 3 0/0 après 84.72 est revenu à 84.45 ; le 4 1/2 0/0 fait 105 02.

Le Crédit Foncier à 1,260 conserve tout le bénéfice de la hausse de la veille. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires et leurs cours s'améliorent sensiblement.

On cote la Société Générale à 453.75. La Banque d'Escompte se traite avec assez d'activité à 506.25 et 507.50.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas continue son mouvement de reprise et s'inscrit à 720.

Quelques transactions sur la Société de Dépôts et Comptes courants à 596.25.

Le Crédit Lyonnais s'arrête à 672.50. Le marché des actions de Panama est calme aux environs de 43.25.

La Tour Eiffel toujours demandée oscille de 920 à 922.50.

Les obligations des Chemins Argentins 5 0/0 sont à 444 ; l'obligation 5 0/0 des Chemins de la province de Santa-Fé terminent à 395.

Les obligations des Chemins de fer Economiques clôturent à 376.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Étal, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

COMME AUX PAYS CHAUDS

Ayez vie sobre, travail modéré, dégagez le cerveau, entretenez la liberté du ventre, faites un usage régulier des *Pilules Gicquel* antibilieuses, antiglaireuses, remède si efficace contre la constipation, les maux de tête, les névralgies, les étourdissements, les congestions. Elles sont souveraines aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 30 juillet, 7 h. 20 soir.

Intérieur à *Préfets et Sous-Préfets*.

Je vous notifie le résultat des opérations du 1^{er} tour de scrutin pour le renouvellement des conseillers généraux.

Républicains élus, 805 ; hostiles élus, 417 ; ballottages, 171.

Les résultats ne me sont pas parvenus pour 46 cantons.

78 sièges sont gagnés par les républicains qui en perdent 95. Le général Boulanger n'a été élu que dans 42 cantons.

Ne pas oublier que cette dépêche est envoyée par le gouvernement, de même que la note placée en tête du journal émane de l'officieuse Agence de ce même gouvernement.

Paris, 31 juillet, 11 h. 45.

Au conseil des ministres, on s'est occupé sérieusement de la date des élections générales. M. Constans a exposé à ses collègues les raisons déterminantes qui engageaient le gouvernement à fixer le premier tour de scrutin au 13 septembre et les ballottages au 29.

Ces dates ont été adoptées en principe par le conseil, mais elles seront rendues définitives seulement qu'après que M. Constans aura recueilli les rapports verbaux des préfets.

On pense, le cas échéant, que le décret de convocation pourra paraître le 16 août.

M. COURTOIS

DIRECTEUR DU GRAND MAGASIN D'OPTIQUE

Situé place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur,

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre

visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opérations ni remède. C'est toute une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. Courtois possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avantages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'Etablissement.

Pour huit jours seulement.

NOTA. — Se méfier des colporteurs qui se présenteraient au nom de la maison.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.
Montpellier, 47 — 4.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville. S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Juillet 1889.

Versements de 111 déposants (20 nouveaux), 37,613 fr.

Remboursements, 38,041 fr. 65.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

dissimuler que toutes vos réticences, et ce retard, ne sont pas de nature à vous concilier l'indulgence.

Ici, le juge de paix intervint et prenant M. Puyuret à part :

— Je ferai observer à M. le juge d'instruction, dit-il tout bas, que l'aven prétendu de M. Paul est en contradiction flagrante avec le témoignage de Callois qui affirme avoir entendu le cri de la victime au moment où il tirait et précisément avant que M. Aubierge eût tiré lui-même.

Le garde fut appelé et interrogé une troisième fois sur ce point. Il chercha en vain Paul des yeux. Il n'était pas là, Callois devina que quelque complication imprévue venait de surgir et ne perdit pas la tête.

— J'ai effectivement entendu un cri sous bois presque en même temps que je déchargeais mon coup de fusil, répondit-il, mais, voyez-vous bien, je ne puis certifier, quoique je le croie, que c'est Danelin qui l'a poussé plutôt que tout autre ; oh ! pour ça non !

Puis, se frappant la tête comme si une idée soudaine venait de naître dans son esprit :

— Mille diables ! s'écria-t-il, pourquoi n'ai-je pas pensé à cela plus tôt ? Qui nous

dit, monsieur le juge d'instruction, que ce cri ne venait pas d'un chasseur, ou d'un braconnier, au moment où il s'est aperçu qu'il venait de tirer sur un homme au lieu de tirer sur un gibier ?... Au fait, ajouta-t-il, ça expliquerait la cinquième balle.

Pour un moment, M. Puyuret ne fut pas loin de se ranger à cet avis. Malheureusement, lorsque la même observation fut faite à Paul relativement au cri entendu par le garde, le jeune homme se troubla visiblement.

Puis, paraissant se soucier peu qu'on le crût ou non :

— Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, prononça-t-il froidement, faites de moi ce que bon vous semblera.

Le juge d'instruction se leva, et, d'un ton où perçait le regret :

— J'ai fait, dit-il, plus que je ne devais pour obtenir de vous la sincérité et la franchise. J'ai échoué... tant pis pour vous !

Et il partit.

Deux heures plus tard, à l'immense désespoir de M. Saint-Hélière, Paul Aubierge et Callois étaient mis tous deux en état d'arrestation.

Ils furent pénibles pour le malheureux vieillard, les jours qui suivirent ce fatal événement.

Tous ses invités s'étaient éloignés l'un après l'autre de ce séjour d'où la joie s'était enfuie si brusquement, et il était seul maintenant en face de sa douleur.

Pendant des journées entières, il se tenait silencieux et désolé au fond de son appartement, ne parlant ni ne lisant, mangeant tout juste assez pour soutenir son existence.

Parfois, il s'enfonçait dans les allées du parc, marchant lentement, au hasard, comme une âme en peine. Ou bien, il restait assis sur un banc, l'œil atone, l'esprit absorbé par une idée fixe, inconscient de ce qui se passait autour de lui. Il ne sortait de cette espèce de léthargie morale que lorsqu'un domestique venait l'avertir que le repas était servi, ou que l'heure du coucher était venue.

Alors il se levait machinalement et rentrait au château avec l'obéissance passive d'un enfant.

Il pensait sans cesse à cet affreux accident qui avait pour toujours détruit sa tranquillité et son bonheur ; il se maudissait lui-même d'avoir eu l'idée stupide de ces parties de chasse... A quoi bon ? N'était-il pas heureux et satisfait

dans la société de Paul ? Tous ses amis, ses parents, lui témoigneraient-ils autant d'affection, autant de dévouement que son second fils et son brave garde ? Avait-il jamais eu à s'en plaindre ? N'étaient-ils pas, au contraire, toujours prêts à prévenir ses moindres désirs ?

N'est-ce pas d'ailleurs, pour lui encore, pour défendre ses opinions, par respect pour ses cheveux blancs, que Paul avait eu cette discussion qui l'avait perdu ?

Le pauvre vieillard eût donné la moitié de sa fortune, sa fortune tout entière, pour que Paul ne fût pas coupable !

Coupable ?... L'était-il ?... Par moments, M. Saint-Hélière l'admettait en gémissant... Et il se disait que, au fond, il en était cause. Il l'admettait, et pardonnait !

Mais, bientôt, il se révoltait contre ce soupçon, il s'en indignait. Quoi ! Paul qu'il connaissait si bien, qui n'avait jamais mérité un reproche, Paul, objet de l'estime et de l'affection de tous, Paul aurait tout oublié en quelques heures, aurait tout mis sous ses pieds, honneur, conscience, considération, pour devenir un infâme, un meurtrier ! Non, non ! ce n'était pas possible !

(A suivre.)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

IMMEUBLE

Sis à Saumur, rue de la Visitation, 40.

Comprenant : deux corps de bâtiments à usage d'habitation et de marchand-boulangier, et cour entre ces deux bâtiments.

Revenu possible : 500 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et à M. GALLÉ, quai du Marronnier; et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (577)

A VENDRE

UNE BOUTIQUE DE CHARRON-FORGERON

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

AVIS

Le public est prévenu qu'il y aura les 2 et 3 août prochain, chez M. LALA, Hôtel des Marchands, à Saumur, un convoi de petits chevaux landais et espagnols, vendus à de bonnes conditions. (643)

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

Une ancienne Compagnie d'assurances contre l'Incendie et sur la Vie DEMANDE UN REPRÉSENTANT à Saumur.

S'adresser à M. DE ROZEVILLE, bureau restant, La Flèche. (644)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 65	Banque de France	3850	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	375	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	87 40	Banque d'Escompte	507 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	455	Compagnie parisienne du Gaz	515
4 1/2 1883	105 05	Comptoir d'Escompte	—	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	456	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	348
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1270	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	450	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	38
Oblig. 1855-60 3 0/0	528 50	Crédit Industriel et Commercial	—	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	373	— 6 0/0 2 ^e série	39
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	675	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	450	— obligations à lots	110 25
— 1869 3 0/0	407	Crédit Mobilier	395	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	592
— 1871 3 0/0	393 50	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	519	Société Générale	453 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	406	Emprunt russe 1862 5 0/0	102 50
— 1876 4 0/0	519	Est	798 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	408	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	377	Paris-Lyon-Méditerranée	1300	Nord 3 0/0 r. à 500	417	— 1884 5 0/0	100 80
Bons de liquidation	526	Midi	1165	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	408	— 1889 4 0/0	92 25
		VALEURS ÉTRANGÈRES		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	410		
		Autrichien 4 0/0 or	93 30				
		Dettes d'Égypte 6 0/0	448 75				
		Extérieur 4 0/0	73 50				
		Hongrie 4 0/0 or	84				
		Italie 5 0/0	93 35				
		Portugal 4 1/2 1888	495				

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 7
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			»	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivv	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)	8 31	10 37		»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)	8 37	10 44		»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains	8 48	10 52		»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 2	11 »		»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay	9 19	11 24		2 48	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars		11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort		3 58		4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 40	7 35	
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35		
La Ménitrie	2 52	7 10	9 9	11 51	3 42	6 16	10 1		
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 32			
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32			
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39			
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24		
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30		
Varennes		8 5	9 48	12 33	4 45	7 13			
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50		
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 16		
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48		
Paris (arrivée)	10 39			3 6	8	2 35	4 1	5 7	